Syndicat Autonome de l'Enseignement Supérieur
BP 5432 Dakar-Fann-Tél. : 33 825-29-00-Fax : 33 825-24-06
http://www.saes.sn - Email : saes@saes.sn-saes.info@gmail.com

Mot d'ordre du SAES

Le Bureau national (BN) du SAES, à la lumière des comptes-rendus des différentes assemblées générales (tenues le mercredi 19 février 2025 dans les différents campus), constate avec une grande déception :

- *la violation continuelle des droits des familles des enseignants-chercheurs et chercheurs décédés ;*
- *le non-respect de l'engagement pris, le 22 octobre 2024, par le Ministre de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation (MESRI), « en accord avec le Gouvernement », de « réintroduire le Décret, objet de la revendication, dans le circuit d'adoption des textes administratifs » ;*
- *le non-respect par le Gouvernement du Sénégal de la « clause de confiance » du 16 décembre 2024, entre le SAES et le Gouvernement représenté par le Ministre Secrétaire général du Gouvernement, mandaté par le Premier Ministre, engageant la responsabilité du Gouvernement de « signer en l'état le projet de Décret » dès le 18 décembre 2024 ;*
- *le dilatoire manifeste du Gouvernement, en particulier du MESRI et de la Primature qui, de façon synchrone, se renvoient la balle sur la non-signature du Décret ;*
- *l'inapplication du protocole du 6 janvier 2023.*

Par conséquent, le SAES décrète un mot d'ordre de grève de 72H, les lundi 24, mardi 25 et mercredi 26 février 2025. Il est demandé aux militants de :

- *surseoir, en plus des activités pédagogiques (cours, soutenances, délibérations), à toute participation à des activités administratives et réunions ;*
- *suspendre les formations payantes.*

Le SAES dégage toutes ses responsabilités liées aux conséquences sur les années académiques 2023-2024 et 2024-2025, qui découleront du non-respect des protocoles d'accord et de la violation des lois et règlements par le Gouvernement.

Enfin, le SAES informe qu'aucun pacte social ne sera scellé sur les tombes de ses défunts camarades.

Le Bureau national lance un appel à tous les militants pour une forte mobilisation afin d'exiger l'application sans délai du protocole d'accord ainsi que la restauration de la dignité des familles des défunts camarades.

Fait à Dakar, le samedi 22 février 2025

Syndicat Autonome de l'Enseignement Supérieur
Tél. 33 825 29 00
BP : 5432 Dakar-Fann
SAES

Le Bureau national